

Permanences juridiques

Conciliateur de justice

La conciliation est une procédure gratuite permettant de trouver une solution amiable pour régler un litige en matière civile entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Elle concerne les relations entre bailleurs et locataires, litiges de la consommation, troubles du voisinage, litiges en matière prud'homale...

En savoir plus : <https://www.conciliateurs.fr/>

Christian THEVENIN, reçoit le 1er et le 3e mardi de chaque mois à la salle n° 1 de l'Espace Maurice Genevoix de 14h00 à 18h00.

Prise de rendez-vous au 07 53 86 54 44 ou cthevenin [dot] conciliateurdejustice [at] gmail [dot] com

Accès au droit

Toute personne, quelque soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, peut en dehors de tout procès :

- Connaître ses droits et obligations.
- Être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.
- Être orientée vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits et l'exécution des obligations.

En savoir plus : <https://cdad18.fr/>

Consultations gratuites par Florence FERAUD à l'Espace Maurice Genevoix de rendez-vous au 02 48 68 33 83 et 06 85 42 95 14 ou cdad [at] cdad18 [dot] fr (cdad@cdad18.fr)